



SANTÉ & ENVIRONNEMENT
TOUS ACTEURS!

Plan Régional Santé Environnement
de Normandie (PRSE 3) 2017-2021





ÉDITO

Tous acteurs de notre **santé**
et de notre **environnement**

Au même titre que les facteurs génétiques, les comportements individuels et l'offre de soins, l'environnement est un déterminant majeur de la santé. Bénéficier d'un environnement de qualité est une condition indispensable à la santé des populations.

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3) vise à réduire de façon encore plus efficace les impacts négatifs de l'environnement sur la santé et à promouvoir les dynamiques locales pour un environnement favorable à la santé de tous.

Une large concertation a permis de révéler les spécificités et les enjeux environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé en Normandie. En les conjuguant aux orientations nationales du PNSE3, nous avons collectivement élaboré ce troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) pour la période 2017-2021.

Le plan régional santé-environnement vise à améliorer la santé des Normands et réduire les disparités territoriales avec une attention particulière à la prise en compte des publics plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Nous voyons dans ce plan l'opportunité de consolider les progrès déjà accomplis mais aussi de proposer une nouvelle approche de la santé environnementale, plus ancrée dans les territoires.

*Ainsi, ce plan n'a pas vocation à se substituer aux différents plans sectoriels existants (Plan de protection de l'atmosphère, plan régional santé, plan Ecophyto, plan régional santé travail, plan alimentation...). Il s'agit davantage de **renforcer la cohérence et la lisibilité des actions.***

*L'**ancrage territorial** de ce plan a été au cœur de nos préoccupations. Le PRSE doit contribuer à la mise en œuvre d'actions territoriales concertées et multi-sectorielles.*

Les clés de lecture sont multiples. L'approche par milieux d'exposition que sont l'eau, l'air, les sols et l'habitat est celle que nous avons retenue. Des axes plus transversaux tels que l'information et la formation complètent ce plan. Ils sont en effet essentiels pour donner à chacun d'entre nous la capacité de situer les risques et adopter un comportement plus responsable.

Les questions de santé environnementale impliquent de nombreux acteurs et décideurs locaux. Elles nous concernent tous dans l'ensemble de nos activités professionnelles, associatives ou personnelles.

Ce plan contribuera donc à ce que chaque décideur, chaque professionnel, chaque citoyen soit acteur de sa santé par le respect de son environnement.

La Directrice générale de l'ARS
Christine GARDEL

La Préfète de la Région Normandie
Fabienne BUCCIO

Le Président de Région
Hervé MORIN

Santé Environnement, de quoi parle-t-on ?	5
Santé Environnement en Normandie	6
Des PRSE 2 au PRSE 3 Normandie	8
Les priorités du PRSE 3 en Normandie	12

AGIR LOCALEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS 14

1 Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé	16
2 Adopter des modes de vie et des comportements respectueux de l'environnement et favorables à la santé	18
3 Faciliter les démarches locales et participatives	20

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET LITTORALES 22

1 Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine	24
2 Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée	26
3 Améliorer la qualité des eaux de baignade et du littoral	28

AGIR POUR DES BÂTIMENTS ET UN HABITAT SAINS 30

1 Réduire les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur dans les bâtiments existants	32
2 Promouvoir un logement et des environnements intérieurs favorables à la santé dans les constructions neuves et les rénovations	34
3 Prévenir les expositions des publics sensibles à l'environnement intérieur	36

LIMITER L'EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR ET AUX ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE 38

1 Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé	40
2 Prévenir les effets sanitaires liés aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine	42
3 Renforcer la connaissance et l'information et réduire l'exposition des populations aux sols pollués	44
4 Améliorer la connaissance et réduire l'exposition des populations au bruit et aux champs électromagnétiques	46

MIEUX OBSERVER, FORMER ET INFORMER POUR AGIR ENSEMBLE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN 48

1 Développer l'observation pour agir au niveau local et en faciliter l'accès	50
2 Renforcer les compétences en santé environnement des décideurs, acteurs au niveau local et des professionnels de santé	50
3 Faciliter l'information des citoyens - Renforcer l'information, la formation et l'éducation des publics sensibles	52

Lexique	54
---------	----

SANTÉ ENVIRONNEMENT

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La qualité de l'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine. L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré dès 1999 lors de la conférence ministérielle santé environnement : "l'environnement est la clé d'une meilleure santé."

Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être, sa détérioration contribue à la survenue d'intoxications aiguës et au développement à plus ou moins long terme de certaines pathologies comme des cancers, des pathologies cardiovasculaires ou respiratoires et d'autres maladies chroniques.

La dégradation de l'environnement serait responsable de 14% des pathologies dans les pays développés. L'environnement est ainsi un déterminant important de la santé bien qu'il reste difficile de quantifier la part qui lui est spécifiquement attribuable. Les pathologies en lien avec l'environnement sont en effet la plupart du temps multifactorielles.

La santé environnementale est l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à :

- ***ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou expositions professionnelles par exemple, nuisances telles que le bruit) ;***
- ***la contamination des milieux (eau, air, sol...) ;***
- ***aux changements environnementaux (climatiques, ultra-violets...).***

SANTÉ ENVIRONNEMENT EN NORMANDIE



En amont de l'élaboration du plan régional santé environnement, la Région, l'État et l'ARS ont souhaité qu'un état des lieux Santé Environnement partagé avec les principaux acteurs concernés soit réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé de Basse Normandie. Cet œil porté à la fois sur l'environnement et sur la santé des populations permet de mieux caractériser les territoires à l'échelle du nouveau périmètre régional en matière de santé environnement et d'en dégager des enjeux.

Une synthèse de diagnostic régional est reprise ci dessous. Pour accéder aux informations détaillées et sources de données, il convient de se reporter utilement au document : Santé Environnement en Normandie : État des lieux PRSE 2017-2021, novembre 2016.
<https://www.normandie.ars.sante.fr/plan-regional-sante-environnement-prse-0>

LA NORMANDIE EN QUELQUES CHIFFRES

■ Plus de 3 millions de Normands

La Normandie est une région de 3.334.660 habitants (janvier 2015), soit 5,2% de la population métropolitaine. Son territoire, en majorité rural, comprend trois pôles principaux de population de plus de 100.000 habitants - Caen, Rouen et Le Havre. La population normande a un dynamisme démographique modéré (+0,27% par an) essentiellement dû à l'accroissement naturel ; un vieillissement accéléré de cette population est constaté dans les départements de l'Orne et de la Manche.

■ Des inégalités sociales marquées

La population comprend plus de 1,5 millions d'actifs en Normandie représentant 72,2% de la population âgée de 15-64 ans soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale. Cette activité est inégalement répartie sur le territoire ; on constate une part importante d'ouvriers (25% des actifs ayant un emploi) qui se situent principalement autour de la vallée de la Seine mais aussi dans l'Orne et la Manche, ainsi qu'un nombre d'agriculteurs exploitants élevé dans l'Orne (4,8%) et la Manche (4,4%).

Les départements de l'Eure et de l'Orne présentent une part de jeunes sortis du système scolaire non diplômés plus importante que la moyenne française (respectivement 14,4% et 13,1% contre 12,3% en moyenne en France métropolitaine).

La part de foyers fiscaux non imposés est plus élevée en région qu'au niveau national, avec une surreprésentation dans les départements de l'Orne et de la Manche. Le taux de pauvreté régional est inférieur à la moyenne nationale mais cache des disparités infra-régionales, les taux de pauvreté de l'Orne et de la Seine-Maritime étant plus importants.

Globalement la région présente des inégalités sociales marquées. Les populations les plus défavorisées sont domiciliées en majorité en zones urbaines et dans certaines zones plus rurales (Orne, Manche et Nord Est de la Seine-Maritime).

PRESSIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS HUMAINES

■ Urbanisation

L'étalement urbain est très marqué en Normandie du fait notamment d'une part importante de logements individuels (67% de maisons individuelles), ce qui entraîne un besoin accru de mobilité et une pression sur les espaces agricoles et naturels.

■ Agriculture

Terre agricole (69% de la surface régionale est consacré à l'agriculture en 2014), la Normandie a des productions principalement orientées vers les grandes cultures et l'élevage laitier.

L'activité agricole est très consommatrice de pesticides avec 5000 tonnes de substances actives de pesticides vendues en 2014 globalement en augmentation depuis 2011 surtout dans l'Eure, la Seine Maritime et la Manche. Par ailleurs, les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) sont quasiment stables entre 2011 et 2014.

L'agriculture biologique représente une faible surface (3,3% de surface agricole utile en 2015) mais ce secteur est en forte croissance.

■ Industrie

La région se caractérise par un tissu industriel relativement dense en Vallée de la Seine et autour de grandes agglomérations (plus de 1350 ICPE industrielles et 345 agricoles soumises à autorisation, dont 46 de type Seveso seuil haut). Les ICPE agricoles sont les plus nombreuses dans la Manche. L'activité nucléaire est importante avec 6 installations nucléaires (principalement en Seine Maritime et dans la Manche).

Des friches industrielles témoignent d'activités historiques de mise en œuvre de l'amiante particulièrement dans la vallée de la Vère (Orne et Calvados) et en Seine Maritime.

■ **Transport**

Les Normands se déplacent de façon prépondérante au quotidien en voiture (83% des déplacements), y compris pour les trajets courts (moins de 3 km). Les transports en commun se développent principalement dans les centres urbains.

QUALITÉ DES MILIEUX ET EXPOSITION DE LA POPULATION

■ **Eau**

La qualité chimique des masses d'eaux souterraines est très dégradée du fait principalement des pesticides et des nitrates. Les eaux superficielles présentent également un état dégradé, tant d'un point de vue écologique que chimique, avec notamment des contaminations chimiques liées aux micropolluants organiques (HAP, PCB, phtalates) et aux pesticides.

Malgré une ressource dégradée, l'eau distribuée est globalement de bonne qualité. Si les analyses du contrôle sanitaire montrent que les eaux distribuées dans la région sont de très bonne ou de bonne qualité microbiologique, en revanche, quelques unités d'alimentation sont concernées par des non conformités récurrentes majoritairement pour les pesticides. 80% des captages disposent de périmètre de protection.

Les eaux littorales sont dégradées en baie de Seine et à l'Est de la région mais les eaux de loisirs sont de bonne qualité. La ressource coquillière est abondante mais sensible aux pollutions.

■ **Air extérieur**

Les teneurs en particules en suspension dépassent les recommandations de l'OMS en Normandie, ce qui atteste d'une pollution chronique largement répandue sur le territoire. Les sources de pollution particulaire (chauffage, activité agricole, transport et industrie) et mécanismes de formation sont variés, avec des composantes saisonnières marquées. En Normandie, 2600 décès seraient attribuables chaque année à la pollution de l'air par les particules. Le dioxyde d'azote est un polluant qui dépasse encore ponctuellement les valeurs limites européennes, en situation de proximité du trafic, dans l'agglomération de Rouen principalement. Au-delà de cette pollution chronique, on observe chaque année des épisodes de pollution particulaire, principalement l'hiver et au printemps, ainsi que, dans une moindre mesure, à l'ozone l'été.

Les pesticides sont retrouvés dans l'air aussi bien en milieu urbain, péri-urbain qu'en campagne. 16% (soit 1.454) des établissements normands accueillant des personnes vulnérables (jeunes enfants, établissements sanitaires et médico-sociaux) sont situés à proximité de zones d'épandage de pesticides.

Les principaux pollens allergisants en Normandie sont les graminées et le bouleau, à l'origine de pics d'allergie au printemps.

■ **Habitat et espaces clos**

En 2013, 5% des résidences principales du parc privé normand (près de 58 000 logements) étaient potentiellement indignes.

Du plomb est encore présent dans les peintures de l'habitat ancien (construit avant 1949) et de l'amiante dans les matériaux de construction des bâtiments.

Des enjeux forts de santé concernent la qualité de l'air intérieur dans l'habitat sous l'influence principalement de sources internes et des conditions de ventilation.

Un potentiel radon lié aux formations géologiques concerne des communes dans l'Ouest de la région.

■ **Sols**

De nombreux sites et sols pollués (465) sont identifiés en majorité dans l'Est de la région et le long de la vallée de la Seine parfois à proximité d'établissements accueillant des jeunes.

■ **Bruit**

Au moins 37.000 personnes sont potentiellement exposées aux abords des infrastructures routières de transports à des niveaux sonores de plus de 65dB(A) nécessitant des plans de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE).

L'ÉTAT DE SANTÉ DES NORMANDS EN LIEN AVEC DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

En préambule, il faut rappeler que l'état de santé présente des causes multifactorielles et est une conséquence de nombreux déterminants (sociaux, individuels, environnementaux) qui interagissent.

Globalement la région présente un état de santé dégradé : 2^e région la plus touchée par une surmortalité prématurée (avant 65 ans) liée principalement aux décès par cancers et maladies de l'appareil circulatoire.

On constate des inégalités territoriales fortes avec une situation plus défavorable dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime chez les hommes comme chez les femmes.

■ **Cancers**

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'estimer la part des cancers liés aux expositions environnementales : de 12% à 29% pour certains cancers selon l'OMS. Au regard des facteurs environnementaux, six localisations sont considérées prioritaires : poumons, tumeurs cérébrales, lymphome non hodgkinien, mésothéliome pleural, leucémies aigües et cancer de la peau.

La Normandie présente une situation plus dégradée qu'au niveau national pour les cancers bronches-poumon, les cancers de la plèvre liés à l'amiante et ceux de la peau liés au rayons ultraviolets.

■ **Pathologies respiratoires**

La prévalence de l'asthme est estimée entre 7 à 10% en France et en augmentation. La région présente un taux d'hospitalisation pour asthme plus élevé que la moyenne nationale chez les jeunes de moins de 15 ans.

■ **Pathologies cardiovasculaires et facteurs de risques**

La Normandie est la 3^e région la plus touchée pour la mortalité par cardiopathies ischémiques et le taux d'obésité est en progression avec près de 20% des Eurois et Seino-marins considérés comme obèses.

■ **Facteurs environnementaux spécifiques**

Le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone est en baisse ces dernières années de même la prévalence du saturnisme infantile diminue depuis 2006.

Il n'y a pas de constat de situations épidémiques liées à la contamination de l'eau par des microorganismes depuis 2006.

Près de 8% des collégiens de 5^e présentent des troubles auditifs selon une étude menée en Seine-Maritime et dans l'Eure.

EN RÉSUMÉ

FAITS MARQUANTS

SANTÉ

- Sursmortalité avant 65 ans (3^e région la plus touchée)
- Nombre élevé de cancers bronches, poumon, plèvre et peau
- Pathologies respiratoires et allergies en hausse
- Nombre élevé de maladies de l'appareil circulatoire (3^e région la plus touchée)
- Obésité
- Allergies

ENVIRONNEMENT

- Etalement urbain marqué
- Dépassement de valeurs limites réglementaires de qualité de l'air
- Utilisation des pesticides en hausse
- Dégradation des ressources d'eaux souterraines et superficielles
- Apparition d'espèces nuisibles à la santé
- Habitat ancien
- Potentiel radon dans l'Ouest de la région
- Déplacements en voiture majoritaires

ENJEUX

- Aménagement et environnement favorables à la santé
- Mobilités actives
- Réduction des pesticides
- Protection de la ressource en eau
- Sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable
- Lutte contre les espèces invasives et les pollens allergisants

SANTÉ ENVIRONNEMENT

DES PRSE 2 AU PRSE 3 NORMANDIE

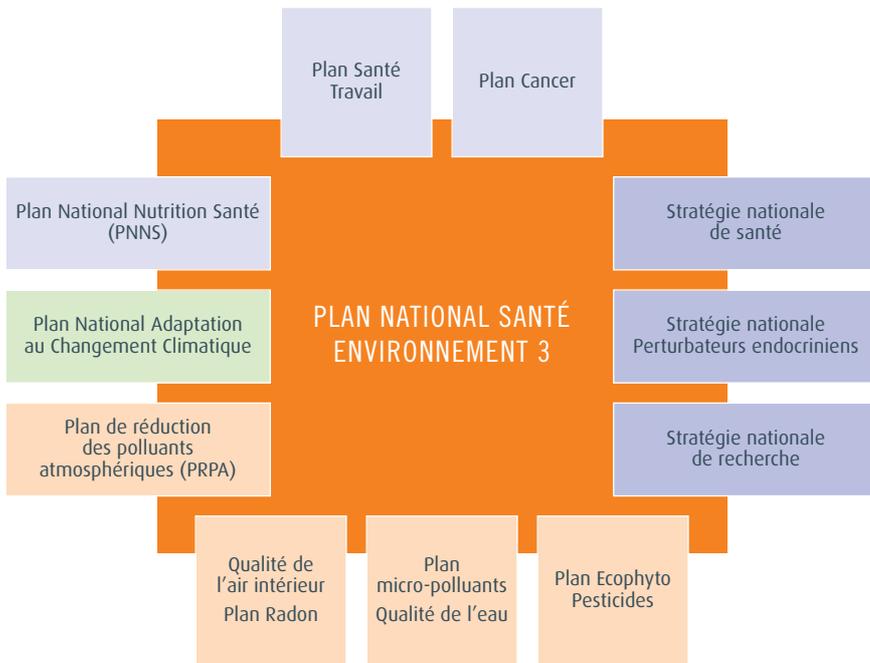
LE PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2015-2019

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE) a pour ambition d'établir une feuille de route pour réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé. Il permet de poursuivre et d'amplifier les actions conduites dans le domaine de la santé environnementale.

Ce troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3), co-piloté par les ministères de l'environnement et de la santé, témoigne de la volonté de réduire autant que possible et de façon la plus efficace les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé. Il s'articule autour de quatre catégories d'enjeux stratégiques :

- **Enjeux prioritaires de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement** : cancers (amiante, radon), asthme et allergies, maladies métaboliques, obésité ou bien liées à des expositions comme des espèces végétales ou animales envahissantes, des métaux lourds, ou des polluants reprotoxiques ;
- **Enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'actions** : caractérisation en région des inégalités environnementales et territoriales de santé, actions de réduction des pollutions et des expositions (air intérieur et extérieur, eau, sols, bruit) ;
- **Enjeux de recherche** ;
- **Enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation** : promotion et accompagnement des initiatives locales, prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques locales en particulier pour un urbanisme favorable à la santé, animation de la démocratie sanitaire et renfort des actions d'information et de formation.





Le PNSE 3 n'est pas un plan autonome mais se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Il interfère avec plusieurs plans d'actions sectoriels mais aussi avec des politiques visant certaines pathologies ou la santé au travail.

LES PLANS RÉGIONAUX SANTÉ ENVIRONNEMENT 2010-2015 DE NORMANDIE

Les Plans Régionaux Santé Environnement 2 (PRSE 2), précédemment mis en œuvre dans les territoires de Normandie sont arrivés à échéance en 2015. Les bilans réalisés ont permis d'en dégager quelques points d'enseignement, à savoir :

■ Des points forts :

- un co-pilotage des PRSE 2 par l'État, la Région et l'ARS et une implication des partenaires institutionnels
- de multiples réalisations concrètes pour agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé :
 - amélioration des connaissances des expositions mais aussi de la contamination des milieux: cadastre des émissions de polluants dans l'air, contamination des milieux aux polluants historiques et émergents ;
 - réduction des émissions industrielles de 6 substances ou familles de substances (dioxines, PCB, benzène, HAP, métaux et solvants chlorés) ;
 - élaboration de guides et outils destinés aux collectivités et professionnels : tableau de bord régional d'indicateurs en santé environnement, guide de repérage et de traitement des situations d'habitat dégradé, guide pratique pour la protection de la ressource en eau, gestion du bruit de voisinage, guide des plantes allergènes ;
 - information du public : qualité de l'eau potable, pêche à pied, exposition aux pollens et polluants de l'habitat ;
 - actions d'éducation en santé environnement vers les jeunes et les femmes enceintes: recueil des ressources pour l'éducation en santé environnement, prévention des risques auditifs, pollution atmosphérique et air intérieur des bâtiments, protection de la ressource en eau, expositions aux polluants de l'habitat.

■ Des difficultés ou points à renforcer :

- des enjeux de santé en lien avec l'environnement parfois méconnus et à rendre plus lisibles ;
- une valorisation des actions et un partage d'expérience entre les acteurs territoriaux à renforcer (journées d'échanges...) pour une plus grande efficacité ;
- une sensibilisation et la formation des professionnels, en particulier des professionnels de santé, aux enjeux de santé environnement à développer en lien avec les universités et les professionnels ;
- une mobilisation des acteurs à maintenir dans la durée du plan d'actions ;
- une implication au niveau infra-régional en émergence, à faciliter et à accompagner (contrat local de santé, plan local d'action en santé environnement, agenda 21...) pour une territorialisation des actions avec les collectivités locales et acteurs locaux ;
- des actions de communication à renforcer pour plus de visibilité ;
- une identification des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- une évaluation de l'impact des actions à améliorer.



Les bilans détaillés des actions des PRSE 2 2010-2015 Haute et Basse Normandie sont disponibles sous : <https://www.normandie.ars.sante.fr/plan-regional-sante-environnement-prse-0>

Le PRSE 3 est co-animé par Madame la Préfète de Région, Monsieur le Président de Région et Madame la Directrice générale de l'ARS.

Les modalités de gouvernance ont été définies de manière à favoriser la concertation large des acteurs et une animation à visée opérationnelle avec la mise en place de plusieurs instances : un comité de pilotage décisionnel, un comité d'animation à visée opérationnelle, une instance de consultation avec le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) regroupant des collectivités, professionnels et acteurs impliqués dans le champ de la santé environnementale.



Le comité de pilotage du plan a souhaité que le PRSE 3 soit co-construit avec les territoires par une concertation large des décideurs et acteurs normands garants de la prise en compte des besoins et priorités des territoires. Aussi, les réflexions en groupes de travail ont été menées selon deux approches complémentaires :

- **territoriale** : des groupes se sont réunis à l'échelle des cinq départements avec des collectivités et acteurs des territoires dans le domaine de la santé et de l'environnement. Ils avaient pour objectif d'identifier des initiatives déjà engagées par les collectivités et partenaires sur le territoire en santé environnement et d'identifier des actions prioritaires à partir des besoins du territoire.
- **thématique** : quatre groupes techniques se sont réunis pour traiter des sujets santé environnement (eau & littoral; habitat & espaces clos; air & espèces nuisibles; sols & agents physiques). Ils avaient pour objectif d'élaborer des propositions d'actions opérationnelles, au regard des enjeux régionaux issus du diagnostic régional, des propositions des groupes territoriaux et des priorités du plan national.

Chaque groupe de travail s'est réuni à deux reprises impliquant plus de 350 personnes. Le déroulé des groupes de travail a permis des aller-retours entre groupes territoriaux et groupes thématiques.



DEUX EXIGENCES : COMPLÉMENTARITÉ ET OPÉRATIONNALITÉ

Tout au long de l'élaboration et de sa future mise en œuvre, ces deux exigences sont poursuivies :

- **Le PRSE 3, un plan complémentaire et cohérent avec les autres plans** dans le domaine de la santé publique, de l'environnement et de la santé au travail par une concertation large des acteurs et une identification à chaque objectif prioritaire du PRSE, des points d'articulation
- **Le PRSE 3, un plan réaliste et opérationnel** : le PRSE 3 n'a pas pour objectif de décliner l'ensemble des actions du plan national. Il comporte ainsi un nombre limité d'actions pertinentes au plan local et qui pourront être réalisées d'ici cinq ans. L'implication forte des acteurs des collectivités et de tous au niveau local est recherchée.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN

■ Modalités de mise en œuvre du plan

Le comité d'animation assure la mise en œuvre opérationnelle du PRSE 3 avec l'appui des pilotes des actions sous la responsabilité du comité de pilotage du plan.

Chaque action du plan est placée sous la responsabilité d'un acteur ou d'un binôme pilote. Chaque pilote s'appuie sur une fiche action précisant l'objectif, les modalités concrètes de mises en œuvre, le(s) public(s) cible(s), les partenaires associés, les ressources nécessaires et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Les pilotes des actions du PRSE3 rendent compte régulièrement au comité d'animation de l'avancement des actions. Le comité d'animation s'assure de la cohérence des actions mises en œuvre et prépare le bilan global de l'avancement des actions produites. Ces acteurs pourront mettre à profit leur expertise et retours d'expérience pour proposer si nécessaire une adaptation ou une réorientation des actions du plan.

■ Modalités de suivi du plan

Le suivi du PRSE 3 est assuré par le comité de pilotage.

Un bilan de mise en œuvre du plan préparé par le comité d'animation est présenté annuellement au comité de pilotage qui se réunit deux fois par an.

Outre ces bilans réguliers, des évaluations plus complètes seront réalisées à mi-parcours et en fin de plan :

- Une évaluation à mi-parcours : bilan à mi-parcours de la mise en œuvre, réalisations concrètes et interventions de porteurs d'actions. Cette évaluation aura pour objectif de recentrer, au besoin, les orientations du PRSE 3 ;
- En fin de PRSE 3, une évaluation de processus portant sur l'ensemble de la démarche, de son élaboration à sa mise en œuvre d'une part et d'autre part de résultats, sera mise en place.

Ces évaluations feront l'objet de communication auprès du GRSE.



■ Modalités d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par analyse de critères (pertinence, cohérence et efficacité) VIA la collecte d'indicateurs qui devront être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.

Des indicateurs sont définis pour chaque action. Ils peuvent prendre la forme d'indicateurs de suivi, de résultats et/ou d'impact :

- des Indicateur de suivi (IS) - Indicateurs quantitatifs, comme par exemple : nombre d'heures de formation, nombre de réunions, nombre de dossiers déposés ;
- des Indicateurs de résultats (IR) - Indicateurs quantitatifs d'atteinte des objectifs, comme par exemple : nombre réalisé / cible fixée en début de PRSE ;
- des Indicateurs d'Impact (II) - Indicateurs qualitatifs d'atteinte des objectifs, en lien avec l'efficacité de l'action, comme par exemple : nombre d'actions probantes, réduction de l'exposition à un polluant.

Certains indicateurs, communs à différentes actions du plan, permettront de contribuer au suivi et à l'évaluation du PRSE 3. Une collecte annuelle portant principalement sur des indicateurs de réalisation des actions, ainsi que certains indicateurs de moyens et de processus, permettra notamment de suivre la mobilisation autour des actions PRSE 3. Pour la plupart des indicateurs de résultats, il s'agira d'une analyse en fin de PRSE 3 (voire à mi-parcours pour certains indicateurs).

LES PRIORITÉS DU PRSE 3 EN

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET LITTORALES

- 1** Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine
- 2** Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée
- 3** Améliorer la qualité des eaux de baignade et du littoral

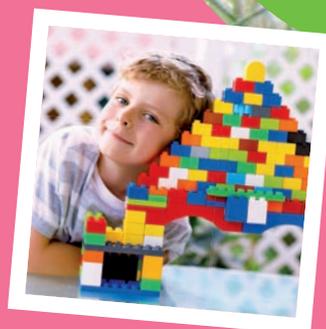


AGIR LOC POUR UN ENV FAVORABLE POUR

- 1** Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé
- 2** Adopter des modes de vie et des comportements respectueux de l'environnement et favorables à la santé
- 3** Faciliter les démarches locales et participatives

AGIR POUR DES BÂTIMENTS ET UN HABITAT SAINS

- 1** Réduire les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur dans les bâtiments existants
- 2** Promouvoir un logement et des environnements intérieurs favorables à la santé dans les constructions neuves et les rénovations
- 3** Prévenir les expositions des publics sensibles à l'environnement intérieur



NORMANDIE



LIMITER L'EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR ET AUX ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE

- 1** Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé
- 2** Prévenir les effets sanitaires liés aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine
- 3** Renforcer la connaissance et l'information et réduire l'exposition des populations aux sols pollués
- 4** Améliorer la connaissance et réduire l'exposition des populations au bruit et aux champs électromagnétiques

ALÉMENT IRONNEMENT À LA SANTÉ TOUS



MIEUX OBSERVER, FORMER ET INFORMER POUR AGIR ENSEMBLE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

- 1** Développer l'observation pour agir au niveau local et en faciliter l'accès
- 2** Renforcer les compétences en santé environnement des décideurs, acteurs au niveau local et des professionnels de santé
- 3** Faciliter l'information des citoyens - Renforcer l'information, la formation et l'éducation des publics sensibles



AGIR LOCALEMENT
POUR UN
ENVIRONNEMENT
FAVORABLE À LA
SANTÉ POUR TOUS



“Les villes et les intercommunalités sont des acteurs essentiels et pertinents pour agir dans l'ensemble du domaine santé environnement.”

Les politiques publiques locales dans le champ de la santé et de l'environnement ont une influence majeure sur le bien être des populations mais aussi sur la réduction des inégalités de santé.

C'est le cas des actions et des projets d'aménagement portés par les collectivités locales, notamment dans les domaines de l'urbanisme (éco-quartier, rénovation urbaine...), des transports, de l'habitat, de l'eau, ou encore de la protection de l'environnement.

C'est également le cas des différents programmes et plans locaux comme le plan climat air énergie territorial (PCAET), le plan local d'urbanisme (PLU), les démarches de développement durable (déchets, pesticides, alimentation...) et les contrats locaux de santé (CLS)... mais ce peut être aussi le cas au travers des processus de commandes et d'achats.

Les villes et les intercommunalités sont donc des acteurs essentiels et pertinents pour agir dans l'ensemble du domaine santé environnement. Leurs actions comme celles d'autres acteurs du territoire au niveau local méritent d'être mieux connues, valorisées et très souvent mutualisées.

Les démarches locales et participatives contribuent à ce que, au niveau local, les acteurs du territoire mais aussi le citoyen agissent pour un environnement et un cadre de vie favorables à la santé et adoptent des modes de vie et des comportements plus vertueux.

1.

AMÉNAGER
UN ENVIRONNEMENT
ET UN CADRE DE VIE
FAVORABLES À LA SANTÉ

2.

ADOPTER
DES MODES DE VIE ET
DES COMPORTEMENTS
RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT ET
FAVORABLES À LA SANTÉ

3.

FACILITER
LES DÉMARCHES LOCALES
ET PARTICIPATIVES

1 AMÉNAGER UN ENVIRONNEMENT ET UN CADRE DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

ENJEUX

L'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain ou rural, conditionne les principaux déterminants environnementaux pouvant impacter la santé et peut, en outre, être à l'origine d'inégalités territoriales. Au niveau local, les outils de planification, au premier rang desquels les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), les plans de déplacements urbains (PDU) sont des leviers puissants d'amélioration de la qualité de vie des populations.

Leurs orientations contribuent à réduire les expositions existantes (aux pollutions de l'air intérieur et extérieur liées à la qualité des bâtiments, au chauffage, aux transports ou aux activités industrielles, au bruit lié aux infrastructures routières...), à développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain (protection de la ressource en eau, maîtrise de l'usage des sols et réhabilitation des sites pollués, espaces de "nature en ville", de loisirs, de jardinage sans pesticides) et à développer des transports et les mobilités actives dont l'effet bénéfique avéré pour la santé est parfois trop méconnu (prévention des maladies chroniques, lutte contre l'obésité).



OBJECTIFS

1 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.

2 RÉDUIRE LES EXPOSITIONS ET LES NUISANCES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE.

3 DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ ET AUX MOBILITÉS ACTIVES.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Réaliser un diagnostic de territoire (besoins, atouts, fragilités) partagé avec les acteurs locaux et représentants des populations, en amont des projets d'aménagement.
- Mettre en place et faire connaître les mesures de protection de la ressource en eau, en priorité des bassins d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine.
- Aménager l'espace public pour répondre aux besoins et usages des populations, pour améliorer le cadre de vie : signalétique, mobiliers urbains, accès aux services, ambiance urbaine et esthétique, éclairage et sécurité.
- Lutter contre l'étalement urbain pour limiter les déplacements dans le cadre des PLUI, en veillant de ne pas accroître les zones de surexposition.
- Identifier et développer les zones de "nature en ville", préserver les zones de biodiversité dans les documents de planification.
- Expérimenter les démarches d'évaluation d'impact en santé (EIS) dans les projets d'aménagement.

- Construire ou réhabiliter un bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...) pour lutter contre le bruit, les îlots de chaleur, réduire les besoins énergétiques.
- Mettre en œuvre les plans et actions de réduction des expositions liées aux déplacements (air, bruit...).
- Étendre la démarche "Zéro phyto" à tous les espaces publics et sensibiliser les jardiniers amateurs.
- Réduire la production de déchets au niveau local (tri, recyclage, compostage, redevance incitative...).

- Développer les aménagements et/ou infrastructures pour les mobilités durables et modes actifs : parkings relais (pôle multimodal), liaisons douces et voies partagées : vélos, piétons...
- Planifier un réseau de pistes cyclables à l'échelle des EPCI dans le cadre des PLUI. Mettre en place un fléchage ou signalétique pour les cyclistes sans création d'infrastructures supplémentaires (voies vertes...).
- Mettre en œuvre les Plans de Déplacements Urbains.
- Aménager les espaces publics pour tous en favorisant plusieurs activités: promenade, jeux, détente, activité physique, pédagogique (biodiversité, préservation ressource), mise en valeur du patrimoine.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : population

PILOTES : collectivités, acteurs locaux

PARTENAIRES : à définir selon l'action engagée

PUBLIC(S) : population

PILOTES : collectivités, acteurs locaux

PARTENAIRES : à définir selon l'action engagée

PUBLIC(S) : population

PILOTES : collectivités, acteurs locaux

PARTENAIRES : à définir selon l'action engagée

ENJEUX



OBJECTIFS

La qualité de notre environnement et notre santé sont influencées par nos modes de vie. A titre illustratif dans la région :

- en 2012, 83% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture (dont 30 à 58% font moins de 3 km) contre 12% pour les mobilités actives favorables à la santé. Les déplacements automobiles sont une source importante de pollution de l'air qui impacte la santé de tous en particulier des personnes plus fragiles.
- seule 3,3% de la surface agricole utile est en culture bio, pourcentage inférieur au niveau national, toutefois le nombre d'exploitations en conversion est en augmentation. En France près de la moitié des ménages déclarent avoir acheté des produits bio ou porteur d'un label écologique au cours du dernier mois.

La prise de conscience collective des enjeux doit amener les décideurs, les professionnels et la population à favoriser et à adopter des comportements collectifs et individuels plus respectueux de l'environnement et ainsi être promoteurs de santé pour tous. Aussi, le PRSE s'est donné une priorité forte pour accompagner les évolutions des pratiques collectives et des comportements de chacun.



1 DÉVELOPPER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

2 ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES ET MÉTHODES ALTERNATIVES POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Développer des filières d'approvisionnement production-distribution en agriculture locale haute valeur environnementale (HVE), bio, les faire connaître :
 - identifier les potentiels à l'échelle locale (diagnostic),
 - mettre en place des partenariats de distribution (producteurs - acheteurs) avec les établissements publics (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...), secteur privé et entreprises,
 - intégrer les filières dans les politiques d'achat (clauses spécifiques dans les marchés publics).
- Développer l'offre de restauration en produits bio et/ou locaux dans les cantines (marchés publics, plate forme d'achat et mise en relation producteurs/acheteurs).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (information, achat en vrac...).
- Promouvoir la culture de fruits et légumes chez les particuliers disposant d'un jardin.
- Mettre en place des jardins partagés et/ou des potagers pédagogiques démonstratifs avec les services espaces verts ou associations.

- Valoriser et faire connaître les bonnes pratiques, dispositifs existants et les démarches locales.
- Modifier les cahiers des charges des marchés publics pour favoriser les produits respectueux de l'environnement et de la santé, limiter les déchets.
- Créer, animer un réseau d'ambassadeurs du "Mieux cultiver - Mieux consommer" avec des collectivités et structures locales pour informer, accompagner
- Sensibiliser les professionnels et le grand public à consommer des produits locaux, de saison et favoriser les circuits courts (marchés, comité d'entreprises...).
- Sensibiliser aux mobilités durables et actives avec les acteurs de l'éco mobilité, associations du territoire (jeunesse, sport, environnement) : création de relais locaux, accompagnement...
- Identifier les dispositifs existants, développer des modes de déplacements collectifs vers les établissements scolaires: pédibus, carapattes, vélo...
- Identifier auprès d'habitants des "foyers témoins" volontaires, mettre en place des ateliers pédagogiques sur les enjeux de santé en lien avec l'environnement (air intérieur et extérieur, économie d'énergie, réduction des déchets, alimentation de proximité, modes de déplacements...).

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : population, professionnels

PILOTES : collectivités, acteurs locaux

PARTENAIRES : DRAAF, Région, CRAN, Agriobio, Interbio, REGAL, associations (GRAINE, IREPS...)

PUBLIC(S) : population, professionnels

PILOTES : collectivités, acteurs locaux

PARTENAIRES : ARS, DREAL, Région, DRAAF, REGAL, CRAN et Chambres départementales de l'agriculture, associations (GRAINE, IREPS...)

ENJEUX

Les leviers pour agir sur l'environnement et son impact sur la santé relèvent de nombreux secteurs d'activités et d'acteurs de différents profils. Leur mobilisation dépend en premier lieu d'une bonne appropriation des enjeux de santé et d'une culture commune. Un partage entre les acteurs permettrait de mutualiser et démultiplier les réponses apportées.

A ce titre les ambitions du plan régional sont de deux ordres :

- créer dans les territoires une dynamique positive, à partir d'une appropriation des enjeux et d'une construction concertée des actions,
- mieux informer et impliquer les citoyens normands, pour qu'ils puissent agir sur les déterminants de santé et obtenir un cadre de vie favorable à leur santé.

Pour ce faire, il s'agit :

- de mobiliser les acteurs locaux et les citoyens, de mettre en place des temps d'échange avec les décideurs, les professionnels ;
- de valoriser les initiatives ;
- de mettre à disposition les données de connaissances, d'observation ;
- de faire connaître les dispositifs et outils existants pour agir.



OBJECTIFS

1 MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET ACTEURS LOCAUX.

2 PROMOUVOIR LES INITIATIVES LOCALES POUR AGIR DANS LES TERRITOIRES.

3 RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES POPULATIONS ET MOBILISER LES RELAIS ET LES DISPOSITIFS EXISTANTS.

ACTIONS

- Sensibiliser les élus aux enjeux de santé en lien avec l'environnement et promouvoir les dynamiques locales : définir les messages et modalités de diffusion en s'appuyant sur les réseaux existants (groupes d'élus, instance de concertation d'élus, réseau...).
- Encourager les démarches locales pour un environnement sain (urbanisme favorable à la santé, alimentation, pesticides, déchets, mobilité...).
- Renforcer la concertation et une culture commune en santé environnement entre les institutions et acteurs départementaux : actions d'information et dispositifs concertés.
- Recenser les dispositifs d'accompagnement des actions locales (outils, financement...), les faire connaître et développer des outils adaptés aux besoins des territoires.
- Accompagner les collectivités ayant une obligation de mise en œuvre de documents de planification, de plans d'actions (PDU, PCAET, PPBE...) ou un projet d'aménagement à prendre en compte les enjeux de santé en lien avec l'environnement. Associer les territoires limitrophes en leur permettant de s'inscrire dans la démarche.
- Initier des démarches d'urbanisme et d'aménagement favorables à la santé.

- Valoriser les actions locales et les faire connaître. Définir au niveau régional une stratégie de communication et les outils adaptés.
- Mettre en place et faire connaître un observatoire des initiatives locales "Observ'Actions" portées avec des collectivités et les acteurs locaux dans le domaine santé environnement.
- Mettre en place des temps d'échange avec les collectivités (ex : journée annuelle), les professionnels et acteurs locaux pour mutualiser les expériences existantes, et faire connaître les outils et leviers disponibles.

- Faire connaître les instances de concertation avec la société civile et impliquer les habitants.
- Mobiliser les acteurs relais et associations de quartiers, de citoyens à participer et à engager des actions de proximité en faveur d'un environnement sain.
- Impliquer la population dans les diagnostics de territoire.
- Expérimenter sur un territoire la mise en place de comité participatif avec des représentants, des associations d'habitants lors de l'élaboration de documents d'urbanisme ou projets d'aménagements au niveau local.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : collectivités, associations locales et acteurs des territoires

PILOTES : ARS / DREAL / Région

PARTENAIRES : DRAAF, Agences de l'Eau, DDTM, associations des maires, associations (GRAINE, IREPS...), Référents de territoire (RTPS, animateurs locaux), ADEME, ARE, ORS-OR2S, ATMO Normandie

PUBLIC(S) : collectivités, associations locales et acteurs des territoires

PILOTES : ARS / DREAL / Région

PARTENAIRES : Préfectures (service communication), Départements, associations (GRAINE, IREPS, ARE...), ADEME

PUBLIC(S) : collectivités, associations, acteurs locaux, population

PILOTES : ARS / DREAL / Région

PARTENAIRES : Préfectures, Départements

AMÉLIORER
LA QUALITÉ DES
EAUX DESTINÉES À
LA CONSOMMATION
HUMAINE ET
LITTORALES



"Les objectifs prioritaires visent à accompagner les collectivités dans la protection de la ressource, la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable et l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et du littoral."

L'eau est d'une importance biologique et économique capitale. Ses usages sont multiples, mais, s'agissant de santé humaine, ils concernent majoritairement la fourniture d'eau potable, les loisirs aquatiques dont la baignade, et, de façon indirecte, la consommation des produits de la pêche.

La satisfaction de ces usages s'inscrit dans la politique environnementale de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau élaborée au niveau de chaque bassin dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (préservation de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable et des milieux littoraux) mais se traduit également par des démarches plus sectorielles dont le renforcement de la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable.

Les objectifs prioritaires du plan visent à accompagner les collectivités responsables de la production d'eau potable dans la protection de la ressource et la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable. Pour les eaux de baignade et le littoral, il s'agit d'améliorer les connaissances, sensibiliser les décideurs et usagers aux enjeux environnementaux et sanitaires, et de mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre les plans d'actions des profils de vulnérabilité.

1.

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN
EAU DESTINÉE À LA
CONSOMMATION HUMAINE

2.

AMÉLIORER
LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DE L'EAU DISTRIBUÉE

3.

AMÉLIORER
LA QUALITÉ DES EAUX DE
BAINADE ET DU LITTORAL

1 PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

ENJEUX

La protection de la ressource utilisée pour la production d'eau potable est un enjeu majeur non seulement de préservation des milieux mais aussi de santé publique. La maîtrise des risques sanitaires liés à la production d'eau potable exige une vigilance depuis l'amont de la ressource jusqu'au robinet du consommateur.

De nombreuses actions sont engagées pour préserver les ressources en eau par la mise en place de différentes procédures (sur 1.169 captages, 80% disposent d'une déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection ; sur les 98 captages prioritaires pour mener des actions de lutte contre les pollutions diffuses, 37 ont un programme d'actions validé).

Non seulement ces démarches réglementaires doivent être confortées et finalisées en améliorant leur lisibilité ainsi que leur efficacité, mais les initiatives et les démarches locales visant à développer des actions de protection innovantes (échange de parcelles, acquisition foncière, boisement) et à sensibiliser le grand public et les professionnels à la préservation de la ressource à l'échelle des bassins versants doivent également être encouragées.



OBJECTIFS

1 RENFORCER LA COHÉRENCE DES DÉMARCHES DE PROTECTION DES CAPTAGES CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES (PESTICIDES, NITRATES...).

2 PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU EN AMÉLIORANT LA GESTION FONCIÈRE.

3 ENCOURAGER ET FACILITER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE.

ACTIONS

- Coordonner les services et établissements publics de l'Etat via les interMisen, mutualiser les expériences et outils au niveau régional.
 - Expérimenter dans l'Eure et la Seine-Maritime l'annexion de la délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC) à l'arrêté préfectoral de DUP en l'absence de périmètre de protection éloigné.
 - Intégrer la délimitation hydrogéologique de l'AAC dans l'étude préalable de la DUP.
 - Instaurer un comité de suivi des arrêtés de DUP piloté par le maître d'ouvrage du captage.
-
- A l'échelle de l'AAC, encourager la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant à préserver la qualité de l'eau sur le long terme.
 - Améliorer l'intégration de la protection des captages dans la gestion des territoires, notamment dans les SCOT et PLU(i) en encourageant la réalisation d'une étude de stratégie foncière prenant en compte l'eau.
-
- Recenser et partager les initiatives locales et les outils existants sur la sensibilisation du public à la protection de la ressource ainsi que les structures.
 - Accompagner et encourager les maîtres d'ouvrage à sensibiliser le grand public aux enjeux de protection de la ressource en mettant à leur disposition des outils et supports de communication.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : maîtres d'ouvrage, services et établissements publics de l'État, Départements

PILOTES : ARS / DREAL

PARTENAIRES : Agences de l'Eau, DISE, MISEN, maîtres d'ouvrage, Départements, DRAAF, SAFER, CRAN, représentants de la profession agricole, Terres de Liens Normandie

PUBLIC(S) : maîtres d'ouvrage

PILOTE : Agences de l'Eau

PARTENAIRES : DREAL, DDT(M), ARS, EPF, SAFER, Terres de Liens Normandie, chambres départementales d'agriculture

PUBLIC(S) : maîtres d'ouvrage

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : ARS, Agences de l'Eau, Départements, Région, maîtres d'ouvrage, éducation nationale, DDT(M), associations EEDD

2 | AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE

ENJEUX

Les progrès en matière d'hygiène publique ont conduit à ce que les risques sanitaires liés à l'eau soient faibles. Toutefois, garantir en permanence à tous les Normands une eau du robinet de bonne qualité en quantité suffisante reste un enjeu majeur de santé publique.

Cette continuité du service aux abonnés nécessite de poursuivre et conforter l'amélioration de la sécurité de l'alimentation en eau potable.

Le renforcement de la protection physique des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance est primordial, pour éviter des situations de crise ou en limiter leur impact.

L'approche doit également être la plus large et la plus préventive possible en portant sur l'analyse et la maîtrise des risques sanitaires sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau potable. A ce titre, la démarche prônée par l'OMS sur l'élaboration de plans de gestion de sécurité sanitaire "Water Safety Plan" sera développée dans la région.



OBJECTIFS

1 **RENFORCER LA SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.**

2 **POUSUIVRE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU VIS-À-VIS DES POLLUANTS ÉMERGENTS PRIORITAIRES ET AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE.**





ACTIONS



PILOTES & ACTEURS

- Renforcer la protection physique des installations AEP contre les actes de malveillance par diffusion du guide national ASTEE, sensibilisation des maîtres d'ouvrage et exploitants, mutualisation des outils et expériences au niveau régional.
- Poursuivre les études et travaux d'interconnexion ; promouvoir la mise en place de PGSSE (plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau).

PUBLIC(S) : maîtres d'ouvrage et exploitants

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : Agences de l'Eau, maîtres d'ouvrage et exploitants, Départements

- Participer aux campagnes nationales notamment sur les micropolluants émergents prioritaires dans les eaux distribuées.
- Poursuivre l'étude sur la vulnérabilité des captages vis-à-vis des pollutions d'origine industrielle.

PUBLIC(S) : services de l'État

PILOTES : ARS / BRGM

PARTENAIRES : Agences de l'Eau, DREAL

ENJEUX



OBJECTIFS

Avec ses 600 km de façade côtière, la Normandie dispose d'un patrimoine privilégié qu'il convient de valoriser et de préserver. A cet égard, la pérennisation des activités liées à la qualité des milieux littoraux et des zones de baignades en eau douce constitue un enjeu majeur pour la région, la qualité de vie et l'attractivité de la Normandie.

Dans ce contexte, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et du littoral et la prise de conscience collective des enjeux y afférents constitue un défi à relever, particulièrement dans certaines zones sensibles où des usages sont aujourd'hui menacés.

L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs et la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le cadre des profils de vulnérabilité, en particulier dans les secteurs vulnérables, sont nécessaires pour pérenniser les usages et maîtriser les risques sanitaires.



1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE, DES MILIEUX LITTORAUX ET DES SOURCES DE POLLUTION.

2 SENSIBILISER LES DÉCIDEURS ET LES USAGERS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU LITTORAL ET AUX LEVIERS D'ACTION.

3 EXPLOITER ET FAIRE VIVRE LES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ DES EAUX DE BAINNADE ET CONCHYLICOLES.

ACTIONS

- Conforter les réseaux de surveillance de la qualité des milieux littoraux et des gisements naturels de pêche à pied récréative et professionnelle : réorganiser les suivis réalisés au niveau local suite au désengagement d'IFREMER des suivis REMI et REPHYTOX et assurer le traitement et l'exploitation des données recueillies.
- Acquérir des connaissances sur les rejets des établissements de thalassothérapie et leur impact sur les milieux littoraux à l'occasion du renouvellement des autorisations d'occupation temporaire et les réglementer, en tant que de besoin.
- Sensibiliser les décideurs et acteurs du littoral aux leviers d'action existants pour améliorer la qualité des milieux littoraux et favoriser le partage d'expérimentations entre pairs.
- Sensibiliser les usagers aux enjeux environnementaux et sanitaires du littoral, notamment via la création et la diffusion de supports de communication.
- Mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre les actions identifiées dans les profils de vulnérabilité : mise en place de COPIL locaux, sur les secteurs vulnérables, chargés du suivi de l'avancée des actions préconisées dans les profils (EP, EU, ANC, agricole...) et suivi de l'avancement des COPIL et de la mise en œuvre des profils en DISEN/MISEN.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : pêcheurs professionnels, collectivités, conchyliculteurs, usagers

PILOTES : DDTM / DDPP / DIRM / Département / ARS / Agences de l'Eau suivant le département littoral

PARTENAIRES : Région

PUBLIC(S) : établissements de thalassothérapie

PILOTE : Agences de l'Eau

PARTENAIRES : DDTM, Région

PUBLIC(S) : Elus, décideurs, aménageurs et gestionnaires de sites naturels classés

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : Région, Départements, DDTM, ARS, Agences de l'Eau

PUBLIC(S) : les usagers

PILOTE : ARS

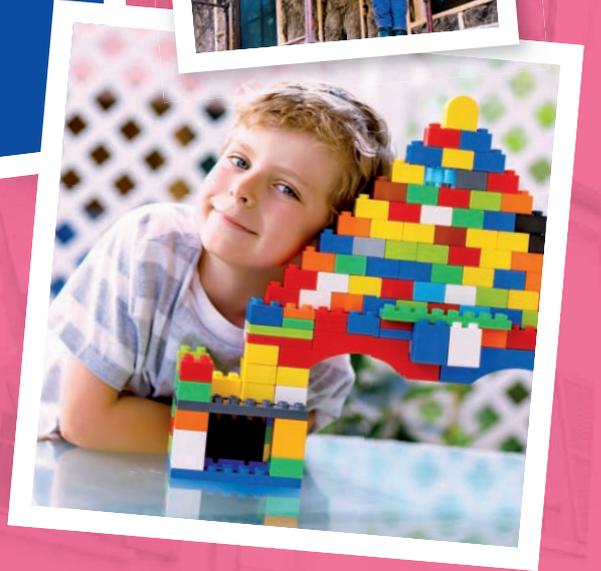
PARTENAIRES : DDTM, Cire, Agences de l'Eau, Départements, Région, associations de protection de l'environnement...

PUBLIC(S) : collectivités et professionnels concernés

PILOTES : DDTM / ARS

PARTENAIRES : Départements, Agences de l'Eau, DISEN ou MISEN, Région, DDPP, chambres départementales d'agriculture, organisations professionnelles (comité régional de conchyliculture, associations pastorales)...

AGIR POUR
DES BÂTIMENTS
ET UN HABITAT
SAINS



“Dans des situations extrêmes d'habitats très dégradés, l'environnement intérieur peut porter directement atteinte à la santé physique et psychique des occupants.”

L'habitat est indispensable à la vie humaine car il assure des fonctions de protection vis-à-vis des aléas climatiques, de préservation de l'intimité et de sécurité pour la famille ou des groupes d'individus.

Toutefois, ces fonctions peuvent être altérées par des situations d'exposition à certains polluants physiques, chimiques ou biologiques, présents dans les espaces clos.

Par ailleurs, dans des situations extrêmes d'habitats très dégradés, l'environnement intérieur peut même porter directement atteinte à la santé physique et psychique des occupants.

Les acteurs concernés sont nombreux : professionnels de la construction, gestionnaires de bâtiments, propriétaires, occupants, usagers...

L'enjeu est double : permettre aux acteurs de gérer les risques sanitaires existants dans leur bâtiment, et favoriser la rénovation et la construction de bâtiments favorables à la santé, tout en tenant compte des inégalités liées à la sensibilité particulière de certains groupes de population aux facteurs environnementaux.

1.

RÉDUIRE
LES RISQUES POUR
LA SANTÉ LIÉS À
L'ENVIRONNEMENT
INTÉRIEUR DANS LES
BÂTIMENTS EXISTANTS

2.

PROMOUVOIR
UN LOGEMENT ET
DES ENVIRONNEMENTS
INTÉRIEURS FAVORABLES
À LA SANTÉ DANS LES
CONSTRUCTIONS NEUVES
ET LES RÉNOVATIONS

3.

PRÉVENIR
LES EXPOSITIONS DES
PUBLICS SENSIBLES
À L'ENVIRONNEMENT
INTÉRIEUR

ENJEUX



OBJECTIFS

Avec plus de 70% du temps passé dans des espaces clos, la population est davantage exposée aux polluants à l'intérieur des locaux. Les réglementations en matière de construction ont évolué progressivement pour tenir compte des risques sanitaires et de l'évolution des connaissances et des techniques, mais s'appliquent aux constructions neuves. Les bâtiments existants sont donc concernés par la présence possible de plomb, d'amiante ou l'absence ou l'insuffisance de la ventilation, ainsi que l'insuffisance de l'isolation thermique et phonique.

Par ailleurs, l'habitat très dégradé, ou "habitat indigne", concerne l'ensemble des territoires. Il est largement représenté par les maisons anciennes et expose potentiellement plus de 100.000 personnes dans la région.

Enfin, les usages et les pratiques des occupants ont également des répercussions directes sur la qualité de l'air intérieur, l'hygiène et les accidents domestiques.

Le PRSE 3 cible ainsi la mise en œuvre des réglementations sanitaires, la lutte contre l'habitat indigne, la sensibilisation et l'éducation pour que chaque occupant puisse agir sur son environnement intérieur.

1 ACCOMPAGNER ET VEILLER À L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS (QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR, RADON, AMIANTE, LÉGIONELLES...) DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

2 PRÉVENIR LES RISQUES PAR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS SUR LE BON USAGE DU LOGEMENT, DU BÂTIMENT, ET LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR.

3 LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE.



ACTIONS

- Identifier et informer les acteurs concernés sur les réglementations applicables dans les domaines de la qualité de l'air intérieur, l'amiante dans les bâtiments, le radon, les légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire collectifs.
- Accompagner la mise en œuvre des obligations réglementaires en matière de Qualité de l'Air Intérieur (QAI), en particulier sur les territoires concernés par la problématique du radon.
- Assurer le suivi et l'application de la réglementation par des enquêtes ciblées, la déclinaison de plans de contrôles, le suivi des établissements qui présentent des non conformités importantes.
- Reprendre en partie le guide sur le bon usage du logement réalisé par Caen La Mer et identifier d'autres documents de référence complémentaires si nécessaire. Diffuser les outils de sensibilisation aux collectivités et sur les sites internet des administrations concernées.
- Mettre à disposition les outils réalisés par la Région pour la prévention de la qualité de l'air intérieur dans les lycées auprès des collectivités concernées par la gestion de locaux accueillant de jeunes enfants et locaux d'enseignement.
- Rendre la communication et les actions d'éducation et de sensibilisation accessibles au plus grand nombre : décliner sur le territoire les initiatives et expérimentations.
- Conforter les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne : achever l'établissement de protocoles de fonctionnement entre partenaires, améliorer les méthodes de repérage et de traitement des situations et poursuivre l'animation régionale du réseau d'échanges techniques.
- Promouvoir auprès des collectivités les dispositifs opérationnels de l'ANAH pour répondre aux enjeux de l'habitat indigne.
- Expérimenter le permis de louer. Identifier des collectivités volontaires, pour tester l'organisation, les outils, et la mise en œuvre. De préférence, coupler le dispositif avec une OPAH.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : collectivités et établissements concernés

PILOTES : DREAL / ARS

PARTENAIRES : Préfectures de département et DDT(M)

PUBLIC(S) : collectivités et établissements concernés

PILOTES : DREAL / ARS / ASN (radon) / DDT(M)

PARTENAIRES : collectivités, Région, ADEME, ATMO Normandie

PUBLIC(S) : propriétaires ou exploitants d'établissements

PILOTES : administrations concernées

PUBLIC(S) : population

PILOTES : ARS / DREAL

PARTENAIRES : Caen la Mer (maison de l'habitat)

PUBLIC(S) : établissements d'enseignement

PILOTE : Région

PARTENAIRES : Rectorat, ARS, DREAL, ATMO Normandie, ADEME

PUBLIC(S) : tous les publics

PILOTES : collectivités territoriales

PARTENAIRES : Rectorat, ARS, DREAL, associations (GRAINE, IREPS...), ADEME, DREAL, ATMO Normandie

PUBLIC(S) : tous les publics

PILOTES : Préfectures de département / DDT(M) / ARS

PARTENAIRES : partenaires des pôles, DREAL, Région

PUBLIC(S) : collectivités compétentes

PILOTES : DREAL / DDT(M) / ANAH (DREAL, DDT(M))

PARTENAIRES : ARS, collectivités

PUBLIC(S) : propriétaires bailleurs

PILOTES : collectivités territoriales volontaires

PARTENAIRES : ANAH, DDT(M), ARS

ENJEUX

La prévention des risques sanitaires dans les bâtiments s'appuie sur des constructions "saines" et des rénovations qui tiennent compte d'un ensemble de facteurs tels que :

- le confort thermique, en tenant compte de l'évolution du climat ;
- la qualité de l'air, en tenant compte des sources externes de pollution d'origine naturelle (radon) ou anthropique, et des sources internes (matériaux de construction, qualité de la ventilation...)
- la qualité de l'eau distribuée avec la prévention des risques de développement bactérien dans les réseaux intérieurs (légionelles) et les risques de brûlures ;
- le confort acoustique vis-à-vis des sources externes et internes de bruit ;
- l'exposition à la lumière naturelle.

Le PRSE 3 cible ainsi les actions relatives à la sensibilisation et la formation des acteurs de la construction, l'intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les opérations d'isolation thermique des bâtiments et la connaissance des sources externes de pollution dans le choix des lieux de construction de logements et d'établissements accueillant des publics sensibles.



OBJECTIFS

- 1 **INFORMER ET SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES, LES COLLECTIVITÉS ET LES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION.**
- 2 **TENIR COMPTE DES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES OPÉRATIONS D'ISOLATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS.**
- 3 **INTÉGRER LES SOURCES EXTERNES DE POLLUTION DE L'AIR DANS LE CHOIX DES LIEUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PUBLICS SENSIBLES.**

ACTIONS

- Promouvoir et sensibiliser largement le grand public et les professionnels du bâtiment sur le risque Radon.

- Porter à la connaissance des territoires concernés les risques d'émanation de radon et préconiser des techniques de construction pour limiter les risques.

- Mettre à la disposition du public, des professionnels et des maîtres d'ouvrage une bibliographie des fiches techniques, des documentations existantes et des liens internet afin de permettre un accès facile au maximum de textes relatifs à la construction.

- Promouvoir l'intégration des travaux de ventilation dans le cadre des projets de rénovation. Intégrer la QAI et notamment les risques liés à l'humidité dans les opérations d'isolation thermique des bâtiments et les dispositifs territoriaux d'aides aux opérations d'économies d'énergie.

- Construire les cartes stratégiques de toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants et des points noirs interurbains.

- Développer l'inventaire des sources agricoles, les cartographier et évaluer les zones à risques à proximité des zones habitées.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : population et professionnels

PILOTES : ARS / ASN

PARTENAIRES : ADEME, DREAL, DDT(M)

PUBLIC(S) : collectivités, population et professionnels

PILOTES : ARS / ASN

PARTENAIRES : ADEME, DREAL, DDT(M)

PUBLIC(S) : collectivités, population et professionnels

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : fédérations du bâtiment, ordre des architectes, CCI, CEREMA, CSTB, CFA

PUBLIC(S) : collectivités, population et professionnels

PILOTE : DREAL (ANAH)

PARTENAIRES : ARS, collectivités, DDT(M), ADEME, Région

PUBLIC(S) : collectivités, population et professionnels

PILOTES : ATMO Normandie cf. action Axe Air

PARTENAIRES : ARS, collectivités, DDT(M), ADEME, Région

PUBLIC(S) : collectivités, population

PILOTES : ATMO Normandie cf. action Axe Air

PARTENAIRES : DRAAF, Chambre d'agriculture

ENJEUX

Le plan national santé environnement identifie les enfants et les fœtus, via l'exposition de la femme enceinte, comme des populations vulnérables aux polluants de l'environnement en raison de différents facteurs (différentiation et croissances cellulaires, mécanismes de défense, comportements favorisant les expositions...).

L'ANSES, dans son rapport d'expertise collective sur les moisissures dans le bâti en 2016, identifie également les enfants et adultes atteints de pathologies chroniques (notamment asthme et rhinite), les patients immunodéprimés (traitements en hématologie, patients greffés) et les patients surexposés (en précarité énergétique ou vivant en sur occupation) comme des populations à risque.

Dans le cadre des précédents PNSE, les postes de conseillers en environnement intérieur se sont développés dans les régions afin d'apporter une expertise à domicile et des conseils ciblés vis-à-vis des personnes sensibles (personnes souffrant de pathologies chroniques), en collaboration avec les médecins prescripteurs. En Normandie, deux conseillères exercent leur activité sur l'ensemble de la région. Le PRSE 3 s'inscrit dans la continuité des précédents plans et cible les actions qui permettront d'informer les publics sensibles pour leur permettre d'agir sur leur environnement intérieur de façon adaptée à leur sensibilité.



OBJECTIFS

1 SENSIBILISER LES PUBLICS SENSIBLES ET FORMER LES PROFESSIONNELS QUI ASSURENT LA PRISE EN CHARGE, SUR L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR.

2 DÉVELOPPER ET PÉRENNISER L'INTERVENTION DES CONSEILLERS EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR.



ACTIONS



PILOTES & ACTEURS

- Développer un site "portail" dans lequel seront regroupées et mises à disposition toutes les informations et connaissances, pour les publics sensibles et les professionnels de santé. Ce site ne sera pas exclusif à cette thématique mais devra permettre aux publics sensibles d'identifier rapidement le lien entre leur sensibilité et les pollutions.

- Développer des initiatives de sensibilisation avec des animations ciblées sur l'environnement intérieur (fonctionnement et sensibilité de l'appareil respiratoire, ventilation, risque tabac, importance de l'environnement intérieur, risque plomb...).

- Favoriser les échanges entre les acteurs sociaux, les acteurs médicaux et les familles : identifier et mobiliser les réseaux existants (ex réseau périnatalité, réseaux asthmes...), les mutuelles et organisations professionnelles, pour transmettre l'information aux publics cibles et aux professionnels assurant la prise en charge.

- Sensibiliser les prescripteurs de visites sur le métier de conseillers en environnement intérieur et l'existence du dispositif et le bénéfice pour les publics cibles.

- Informer les publics sensibles sur le rôle des CMEI et les possibilités d'intervention à domicile.

- Former des professionnels pour apporter des conseils en environnement intérieur sur des territoires et expérimenter sur une collectivité test (avec un service communal, d'hygiène et de santé).

PUBLIC(S) : Publics sensibles et professionnels de santé

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : universités, organisations professionnelles, professionnels de santé, Rectorat, mutuelles

PUBLIC(S) : publics sensibles

PILOTES : mutuelles / associations / maisons de quartier...

PUBLIC(S) : publics sensibles

PILOTES : réseaux de professionnels de santé (réseau périnatalité...)

PARTENAIRES : mutuelles, ARS

PUBLIC(S) : professionnels de santé, établissements accueillant des publics cibles

PILOTES : Réseau Asthme 76 / Centre Hospitalier de Vire / ARS

PARTENAIRES : URPS, Ordres

PUBLIC(S) : publics sensibles

PILOTES : Réseau Asthme 76 / Centre Hospitalier de Vire

PARTENAIRES : ARS, professionnels de santé, collectivités

PUBLIC(S) : publics sensibles

PILOTES : Collectivités territoriales volontaires

PARTENAIRES : ARS, Réseau Asthme 76, Centre Hospitalier de Vire

LIMITER L'EXPOSITION
À LA POLLUTION DE
L'ENVIRONNEMENT
EXTÉRIEUR ET AUX
ESPÈCES NUISIBLES À
LA SANTÉ HUMAINE



"L'évolution des modes de vie et des comportements, et, dans un autre registre, les prémices des conséquences du changement climatique sont à l'origine de nouveaux risques qu'il est nécessaire de prendre en compte."

Les activités humaines actuelles ou passées impactent durablement notre environnement. Une grande variété d'activités urbaines, industrielles et agricoles sont ainsi sources de polluants potentiellement dangereux pour la santé, et de nuisances (bruit, odeurs) susceptibles d'affecter certaines personnes, notamment les plus fragiles.

Par ailleurs, l'évolution des modes de vie et des comportements, et, dans un autre registre, les prémices des conséquences du changement climatique sont à l'origine de nouveaux risques qu'il est nécessaire de prendre en compte. Si d'importants progrès ont été globalement enregistrés dans la réduction des pollutions, l'amélioration des connaissances scientifiques, l'existence de situations locales dégradées, l'existence de risques émergents nécessitent de mieux connaître et de mettre en place les mesures propres à limiter les expositions.

L'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation, la prévention via l'aménagement du territoire et la réduction des pollutions sont autant d'actions proposées pour atteindre cet objectif.

1.

AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE
L'AIR EXTÉRIEUR ET
LIMITER SON IMPACT
SUR LA SANTÉ

2.

PRÉVENIR
LES EFFETS SANITAIRES
LIÉS AUX ESPÈCES
ANIMALES ET
VÉGÉTALES NUISIBLES
À LA SANTÉ HUMAINE

3.

RENFORCER
LA CONNAISSANCE ET
L'INFORMATION ET
RÉDUIRE L'EXPOSITION
DES POPULATIONS
AUX SOLS POLLUÉS

4.

AMÉLIORER
LA CONNAISSANCE ET
RÉDUIRE L'EXPOSITION
DES POPULATIONS AU
BRUIT ET AUX CHAMPS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES

1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET LIMITER SON IMPACT SUR LA SANTÉ

ENJEUX

La pollution atmosphérique est responsable de 48.000 décès prématurés chaque année en France, soit 9% de la mortalité. En Normandie, la proportion est identique à la moyenne nationale, avec 2.600 décès prématurés liés à la pollution de l'air, soit 9% de la mortalité régionale.

Les valeurs réglementaires continuent à être dépassées régulièrement sur le territoire. Les sources d'émissions de polluants sont bien identifiées : transport, chauffage, agriculture et activités industrielles. Les situations sont contrastées selon la proximité des sources, les secteurs et les conditions climatiques. L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, et la prise en compte de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire sont nécessaires pour limiter les émissions de polluants et protéger la population des risques de surexposition.



OBJECTIFS

- 1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES POLLUANTS ET LES PESTICIDES.
- 2 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR.
- 3 PROTÉGER LES POPULATIONS DES RISQUES DE SUREXPOSITION VIA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

ACTIONS

- Améliorer la connaissance sur les polluants atmosphériques, les niveaux de pollution sur le territoire et les zones particulièrement exposées, améliorer la quantification du brûlage des déchets verts à l'air libre et caractériser les sources d'émission, notamment pour les particules.
- Mettre en place un "Observ'actions": il s'agit d'une plateforme de recensement et d'évaluation des actions en faveur de la qualité de l'air, de dialogue et d'échange entre les parties prenantes.
- Compléter la campagne nationale de mesure des pesticides dans l'air par un volet régional ciblant des points de surveillance supplémentaires et/ou des substances supplémentaires spécifiques.
- Communiquer vers le grand public : harmoniser les supports de communication au niveau régional et communiquer sur les enjeux de la pollution atmosphérique, les conseils comportementaux et les alternatives possibles, en s'appuyant sur les NTIC (applis, micro-capteurs...), a minima sur les thématiques brûlage à l'air libre, chauffage bois, modes de déplacement.
- Communiquer vers des publics spécifiques : sensibilisation complémentaire à destination des acteurs disposant de leviers d'actions (élus, agriculteurs, associations...) et des acteurs relais vers les populations sensibles (enseignants, éducateurs sportifs et professionnels de santé).
- Promouvoir l'intégration des enjeux de la qualité de l'air en amont des projets d'aménagement du territoire : sensibiliser les bureaux d'étude et les collectivités à la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire et mettre à disposition des élus et collectivités les informations et outils nécessaires.
- Identifier les zones de vigilance concernant l'exposition aux pesticides et mettre en place une charte de bonnes pratiques avec la profession agricole pour limiter l'exposition aux pesticides au sein des établissements sensibles et zones habitées.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : services de l'État, collectivités, population

PILOTE : Atmo Normandie

PARTENAIRES : DREAL, ARS, collectivités locales, INERIS, Cire, Région

PUBLIC(S) : services de l'État, collectivités, acteurs des territoires

PILOTES : cf. "Observ'actions" santé environnement, axe "Agir localement"

PARTENAIRES : Région, collectivités, DREAL, ARS, ADEME, Cire, Atmo Normandie, acteurs des territoires

PUBLIC(S) : services de l'État, collectivités, professionnels

PILOTE : Atmo Normandie

PARTENAIRES : ARS, DREAL, DRAAF, Cire, CRAN

PUBLIC(S) : collectivités, population

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : Atmo Normandie, ARS, DRAAF, DDT(M), Région, collectivités

PUBLIC(S) : professionnels, acteurs relais

PILOTES : DREAL / ARS

PARTENAIRES : Atmo Normandie, Région, collectivités, ADEME, DRAAF, Chambres d'agriculture, Rectorat, associations, union de professionnels de santé

PUBLIC(S) : collectivités, services de l'État, bureaux d'études

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : Région, collectivités, Atmo Normandie, ADEME, ARS, agences d'urbanisme

PUBLIC(S) : riverains des zones d'épandages de pesticides

PILOTE : Chambre régionale d'agriculture

PARTENAIRES : DRAAF, ARS, DREAL, DDT(M), Atmo Normandie, parties intéressées...

ENJEUX



OBJECTIFS

Les maladies allergiques liées à l'environnement aérien sont un véritable enjeu de santé publique. L'ANSES a estimé en 2014 une prévalence de la rhinite allergique à 7% chez les enfants de 6 à 7 ans, à 20% chez les enfants de 9 à 11 ans, à 18% chez les adolescents et à 31 à 34% chez les adultes.

Par ailleurs, certaines espèces animales et végétales dont la prolifération peut être nuisible à la santé humaine apparaissent ou se développent sur le territoire régional, à la faveur des activités humaines et dans un contexte de changement climatique.

L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, la lutte et la diffusion de recommandations comportementales sont nécessaires pour limiter l'expansion des espèces allergisantes ou nuisibles à la santé humaine et/ou les impacts sanitaires associés.



1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE.

2 LUTTER CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE.

3 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LES ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE.

ACTIONS

- Réaliser un état des lieux synthétique des connaissances sur les espèces nuisibles à la santé humaine à enjeu en région Normandie (implantation, nuisances, impact sanitaire...) via l'exploitation du questionnaire ARS/FREDON diffusé courant 2017 et hiérarchiser ces espèces en fonction des enjeux constatés.
- Renforcer la surveillance pollinique et la communication associée. Etudier la faisabilité de mettre en place de nouveaux pollinariums sentinelles et de créer un réseau citoyen d'observation des pollens. Renforcer la communication à destination des citoyens, des personnes sensibles, du réseau santé.
- Définir des outils et une stratégie de lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine jugées prioritaires. La stratégie de lutte sera définie dans le cadre du schéma sanitaire régional pour une mise en œuvre par les acteurs de terrain (brigades d'intervention, collectivités...). Des documents méthodologiques relatifs aux modalités de lutte seront élaborés pour les espèces prioritaires.
- Communiquer vers le grand public, les scolaires et les professionnels de santé : mettre à disposition du grand public et des scolaires des documents d'information simples et pédagogiques et assurer l'information et la sensibilisation des professionnels de santé sur ces problématiques émergentes.
- Communiquer vers des publics spécifiques : professionnels, acteurs de la lutte, populations particulièrement exposées.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : services de l'État, OVS, collectivités

PILOTES : ARS / FREDON

PARTENAIRES : DREAL, Région, OBN, DDT(M), Conservatoire Botanique, CEN, universités, Cire

PUBLIC(S) : personnes sensibles, réseau santé, population

PILOTE : Atmo Normandie

PARTENAIRES : jardins botaniques, ARS, allergologues, association des pollinarium sentinelles, RNSA

PUBLIC(S) : collectivités, acteurs de la lutte

PILOTES : FREDON / CEN

PARTENAIRES : Région, DREAL, collectivités, DDT(M), DD(CS)PP, Agences de l'eau

PUBLIC(S) : population générale, scolaires, professionnels de santé

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : FREDON, collectivités, conseils départementaux, rectorat, URPS, URML, Région

PUBLIC(S) : publics spécifiques

PILOTES : à définir selon public cible

PARTENAIRES : DREAL, Région, DRAAF, ARS, DDT(M), DD(CS)PP

ENJEUX



OBJECTIFS

La législation relative aux sites et sols pollués ne fait pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuie sur la législation relative aux installations classées (ICPE). Les démarches de gestion mises en place sont essentiellement la prévention des pollutions, le traitement des sources concentrées de pollution (organiques et métalliques), la réhabilitation des sites en fonction des usages et la pérennisation de la mémoire des pollutions résiduelles et des usages.

La loi 2014-366 relative à l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) a également introduit, le cas échéant, une obligation de fourniture de certificats de réalisation d'une étude de sols et de prise en compte de ses conclusions dans les mesures constructives lors d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Les objectifs du PRSE 3 consistent à généraliser l'accès aux connaissances disponibles en matière de pollution des sols et à réduire les expositions des publics (publics sensibles notamment) aux substances les plus préoccupantes pour la santé.

1 PARTAGER ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, RENFORCER L'INFORMATION.

2 RÉDUIRE LES EXPOSITIONS.



ACTIONS

PILOTES & ACTEURS

- Recenser des études existantes (EPFN, collectivités, aménageurs, DREAL, entreprises, SAFER), identifier des référents sur la thématique, valoriser des expérimentations intéressantes (positives OU négatives) par certains élus.

PUBLIC(S) : collectivités, élus, aménageurs publics

PILOTE : EPFN

PARTENAIRES : collectivités, IRD2

- Réaliser un support d'information sur les outils disponibles sur les sites et sols pollués (analyses coûts/ bénéfiques notamment), les modalités d'exposition et la conduite à tenir en matière de pollution des sols.

PUBLIC(S) : population, élus

PILOTE : ADEME

PARTENAIRES : DREAL, ARS, IRD2

- Sensibiliser les collectivités à l'intérêt de bancariser les données de pollution des sols en vue de faciliter les échanges avec l'État à l'occasion de l'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS) et développement d'outils permettant la conservation de la mémoire.

PUBLIC(S) : service urbanisme des EPCI

PILOTE : DREAL

PARTENAIRES : EPFN, DDT(M), ASN, ARS

- Suivi (technique) de la mise en place des mesures de gestion des risques sanitaires sur les sites et sols pollués mis en évidence dans le cadre de la démarche "Etablissements sensibles".

PUBLIC(S) : maîtres d'ouvrage des crèches, écoles, collèges et lycées

PILOTES : DREAL / ARS

PARTENAIRES : Rectorat, Cire

ENJEUX

Le bruit figure parmi les nuisances majeures ressenties par les Français dans leur vie quotidienne et leur environnement de proximité. D'après la dernière enquête d'opinion sur le sujet, 86% des Français se disent gênés par le bruit à leur domicile. Par ailleurs, une part non négligeable de la population (et notamment les jeunes) a des comportements favorisant l'exposition à des niveaux sonores élevés (baladeurs, écoute de musique amplifiée, sorties en discothèques, concerts, festivals en plein-air...). Au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs et extra-auditifs.

Par ailleurs, le développement des technologies utilisant des ondes électromagnétiques s'est fortement amplifié ces 20 dernières années. Ces nouvelles technologies sont susceptibles d'augmenter l'exposition de la population générale ou des utilisateurs et s'accompagnent de multiples questions et d'inquiétudes notamment en ce qui concerne leurs possibles impacts sanitaires.

L'amélioration des connaissances, l'information, la sensibilisation et (en vue de) la réduction des expositions apparaissent prioritaires dans le cadre du PRSE 3.



OBJECTIFS

- 1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION SUR LES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES.
- 2 RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES.
- 3 ASSURER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÉLECTRO SENSIBLES.
- 4 RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AU BRUIT.
- 5 SENSIBILISER LES JEUNES AUX COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AU BRUIT.



ACTIONS

- Création d'un portail mettant à disposition l'ensemble des informations disponibles sur les champs électromagnétiques.
- Poursuivre la réalisation de mesures de champs électromagnétiques radiofréquences, notamment sur les sites suscitant des inquiétudes de la population, résorber les points atypiques identifiés et assurer l'information des collectivités concernées.
- Sensibiliser les collégiens et lycéens aux risques liés à un usage intensif du téléphone mobile : conception et diffusion de supports de communication à destination des collégiens et lycéens et/ou des acteurs relais.
- Assurer la prise en charge des personnes électro sensibles : il sera proposé aux personnes "électrosensibles" qui en feront la demande de bénéficier d'une consultation au sein des centres de pathologies professionnelles des CHU de Caen et de Rouen. Réaliser une veille scientifique sur la question de l'électrosensibilité.
- Inciter les collectivités à résorber les points noirs du bruit et à sauvegarder les zones calmes (planification) : sensibilisation à l'occasion de la révision des SCoT et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, et information sur les soutiens financiers possibles.
- Informer/sensibiliser les lieux diffusant de la musique amplifiée aux risques sanitaires associés et aux récentes évolutions réglementaires. Poursuivre des actions de sensibilisation des jeunes publics et des adolescents aux risques sanitaires liés à l'écoute de la musique amplifiée et/ou à l'usage inapproprié de casques/écouteurs.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : population

PILOTES : ARS / DREAL

PARTENAIRES : ANFR, RTE, ENEDIS collectivités

PUBLIC(S) : collectivités, préfetures

PILOTE : ANFR

PARTENAIRES : communes, Préfets (instances départementales de concertation)

PUBLIC(S) : collégiens et lycéens

PILOTES : cf. Axe "Mieux observer, former et informer", action "Renforcer les actions d'éducation vers les jeunes"

PUBLIC(S) : personnes électrosensibles

PILOTES : CHU Caen et Rouen

PARTENAIRES : ARS, URML, collectivités

PUBLIC(S) : collectivités concernées

PILOTES : DREAL / DDTM

PARTENAIRES : Conseil départemental, collectivités

PUBLIC(S) : responsables des lieux de diffusion, jeunes et adolescents

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : Rectorat, Région, départements, Mutualité Française, MGEN, associations de prévention

MIEUX OBSERVER,
FORMER ET INFORMER
POUR AGIR ENSEMBLE
POUR UN
ENVIRONNEMENT
SAIN



"Pour agir efficacement dans les territoires et faire évoluer nos pratiques, nos modes de vie, l'observation, la formation et l'information sont des clés d'actions essentielles."

Agir efficacement dans les territoires sur les facteurs environnementaux susceptibles d'impacter l'état de santé et promouvoir collectivement un environnement favorable à la santé nécessitent d'une part de connaître précisément les caractéristiques des territoires et d'autre part d'en partager au niveau local avec les acteurs et la population, les éléments de diagnostic, les points de vue, les pratiques individuelles et collectives, les enjeux...

Les efforts portés par les précédents plans régionaux santé environnement ont permis de nombreuses avancées sur ces sujets. Toutefois il convient de poursuivre et d'amplifier la dynamique.

Les acteurs se sont fixés comme ambition dans le 3^e plan régional de poursuivre les actions d'information, de formation vers des publics plus vulnérables et les professionnels, mais aussi de faciliter l'accès aux données d'observation et aux actions menées par les acteurs locaux pour mutualiser les initiatives.

1.

DÉVELOPPER
L'OBSERVATION POUR AGIR
AU NIVEAU LOCAL ET
EN FACILITER L'ACCÈS

2.

RENFORCER
LES COMPÉTENCES EN
SANTÉ ENVIRONNEMENT
DES DÉCIDEURS, ACTEURS
AU NIVEAU LOCAL ET DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ

3.

FACILITER
L'INFORMATION DES
CITOYENS. RENFORCER
L'INFORMATION, LA
FORMATION ET L'ÉDUCATION
DES PUBLICS SENSIBLES

1 DÉVELOPPER L'OBSERVATION POUR AGIR AU NIVEAU LOCAL ET EN FACILITER L'ACCÈS

ENJEUX

De nombreuses données de connaissances et d'observation dans le champ santé environnement existent au niveau national et régional. Toutefois, pour agir localement et réduire les inégalités territoriales infra régionales, il est nécessaire de poursuivre les efforts d'observation et de faciliter l'accès aux données aux collectivités et acteurs des territoires.



OBJECTIFS

- 1 DÉFINIR LES DONNÉES D'OBSERVATION PERTINENTES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE ET EN FACILITER L'ACCÈS.

2 RENFORCER LES COMPÉTENCES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT DES DÉCIDEURS, ACTEURS AU NIVEAU LOCAL ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La santé environnement interfère avec de nombreux domaines et politiques publiques. Cela nécessite de partager une culture commune dans ce champ mais également des méthodes d'intervention, des outils. Pour ce faire les priorités définies dans le cadre du PRSE sont de poursuivre les actions d'information et de formation des acteurs relais et des professionnels de santé pour agir plus efficacement et répondre aux attentes des acteurs.

- 1 RENFORCER LES COMPÉTENCES DES DÉCIDEURS, DES PROFESSIONNELS ET SERVICES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ ENVIRONNEMENT.

- 2 DÉVELOPPER LA FORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT DES ACTEURS DE SANTÉ.



ACTIONS

- En lien avec les observatoires existants, identifier les données et indicateurs pertinents en santé environnement à l'échelle locale pour répondre aux besoins de diagnostics de territoire et de suivi des actions.
- Adapter, développer les données d'observation pour mieux connaître les territoires.
- Définir les modalités d'accès aux données de connaissances et d'observation et les faire connaître.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : collectivités, professionnels

PILOTE : ORS

PARTENAIRES : Région, ARS, DRAAF, DREAL, Préfectures, Conseils départementaux, SpF (Cire)

- Définir une stratégie régionale (enjeux, publics et thématiques prioritaires) en concertation avec les acteurs.
- Etablir un programme d'actions de sensibilisation, formation destiné aux publics prioritaires : décideurs, acteurs relais dans les territoires (services de l'État, des collectivités, établissements publics, associations...) en lien avec les priorités définies dans le PRSE et leur prise en compte dans les politiques publiques.
- Identifier les relais et définir les contenus adaptés aux besoins des territoires.
- Expérimenter un rendez-vous annuel des acteurs en santé environnement pour le partage de pratiques, d'expériences et de formations.

PUBLIC(S) : collectivités, professionnels

PILOTES : ARS / DREAL

PARTENAIRES : Région, DRAAF, Préfectures, Conseils départementaux, CNFPT, associations (GRAINE, IREPS...)

- Identifier les besoins des professionnels de santé (préoccupations des patients, pratiques) en lien avec les représentants des professionnels médicaux et paramédicaux.
- Intégrer les enjeux santé environnement dans les contenus de formation en lien avec l'université, les URPS et les organismes de formation continue.
- Définir des partenariats avec l'université, les écoles de formation des professionnels paramédicaux et les organismes de formation continue.

PUBLIC(S) : professionnels de santé

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : Région, Éducation nationale, Universités, URML, représentants des professionnels paramédicaux, OPCA, FHP, FHF

ENJEUX



OBJECTIFS

Dans le domaine de la santé environnementale, il existe une certaine dispersion de l'information avec des contenus parfois techniques, contradictoires mais également peu accessibles et lisibles pour le grand public.

Aussi, il est indispensable de privilégier des messages simples dans les actions d'information, de formation et d'éducation, adaptés aux besoins et attentes des professionnels, des publics plus vulnérables pour une meilleure appropriation. Dans le PRSE, les publics à cibler en priorité concernent les femmes enceintes et les jeunes mais aussi les populations plus sensibles en raison de leur état de santé.

En matière d'information, la concertation régionale pour une communication plus accessible et lisible sera renforcée.



1 RENFORCER LES ACTIONS D'ÉDUCATION AUX ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT POUR LES JEUNES, EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES ET PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ.

2 RENFORCER LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION VERS LES FEMMES ENCEINTES ET PUBLICS VULNÉRABLES.

3 FACILITER L'ACCÈS À UNE INFORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT COHÉRENTE ET LISIBLE.

ACTIONS

- Partager au niveau régional les priorités d'action en matière d'éducation en santé environnement pour les jeunes en lien avec les acteurs de l'éducation : état des lieux, objectifs, priorités (risques auditifs, qualité de l'air extérieur et intérieur, jardins et alimentation, mobilité et activité physique, réduction des pollutions...), modalités.
- Définir un plan d'action concerté et les modalités de mise en œuvre. Conforter les actions existantes et les valoriser.
- Développer dans les établissements scolaires les actions de promotion d'un environnement favorable à la santé, d'éducation aux goûts en lien avec la restauration scolaire, de jardins pédagogiques dès le primaire : identifier les communes et écoles volontaires et expérimenter.
- Expérimenter des concours et défis en santé environnement.
- Conforter les actions de prévention des risques auditifs auprès des jeunes : harmoniser les actions au niveau régional, intégrer la priorité dans les politiques publiques et assurer le financement des actions.

- Renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des futurs parents et parents de jeunes enfants aux enjeux liés à l'exposition aux produits chimiques et allergènes (habitat, air, alimentation, perturbateurs endocriniens).
- Mettre en place des sessions de formation des professionnels de périnatalité et contribuer à l'évolution des pratiques.
- Promouvoir, soutenir les actions existantes et les développer en partenariat avec les acteurs de périnatalité.

- Renforcer la concertation pour une stratégie de communication en santé environnement plus lisible.
- Renforcer la cohérence des actions de communication (contenus et modalités) et cibler les temps forts de communication.
- Faciliter l'accès à l'information, étudier la pertinence et la faisabilité de création d'un portail internet d'accès en santé environnement. En étudier la pertinence et la faisabilité en préalable à une mise en place : besoins, objectifs, enjeux, modalités, moyens.

PILOTES & ACTEURS

PUBLIC(S) : jeunes

PILOTES : ARS / Rectorat

PARTENAIRES : DREAL, DRAAF, Départements, collectivités, associations (IREPS, GRAINE...), chefs d'établissements

PUBLIC(S) : femmes enceintes jeunes enfants, professionnels de périnatalité

PILOTE : ARS

PARTENAIRES : Rectorat, Région, départements, associations de prévention des risques auditifs, Mutualité française, professionnels de santé, réseaux périnatalité, CAF

PUBLIC(S) : tous publics

PILOTES : ARS / DREAL / Région

PARTENAIRES : Préfectures, associations (GRAINE, IREPS...), DRAAF

A	AAC	Aire d’Alimentation du Captage
	AASQA	Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l’Air
	ADEME	Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie
	ANAH	Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat
	ANC	Assainissement non collectif
	ANFR	Agence Nationale des fréquences
	ARE	Agence Régionale de l’Environnement
	ARS	Agence Régionale de Santé
	ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
	ASTEE	Association Scientifique et Technique pour l’Eau et l’Environnement
B	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
C	CAUE	Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement
	CD	Conseil Départemental
	CEN	Conservatoire d’espaces naturels
	CEREMA	Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement
	CESCI	Comité d’Education à la Santé et à la Citoyenneté Interdegré
	CFA	Centre de Formation d’Apprentis
	CIRE	Cellule d’intervention en région
	CLS	Contrat Local de Santé
	CMEI	Conseiller Médical en Environnement Intérieur
	COFIL	Comité de Pilotage
	CRAN	Chambre Régionale d’Agriculture Normandie
	CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
D	DD	Direction Départementale
	DDT	Direction Départementale des Territoires
	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
	DIRM	Direction InterRégionale de la Mer
	DISEN	Délégation InterServices de l’Eau et de la Nature
	DRAAF	Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
	DREAL	Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement
	DUP	Déclaration d’Utilité Publique
	E	EEDD
EIS	Evaluation d’Impact en Santé	
ENEDIS	Filiale d’EDF chargée de la gestion et de l’aménagement de 95% du réseau de distribution d’électricité en France (anciennement ERDF)	
EP	Eaux pluviales	
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	
EPFN	Établissement public foncier de Normandie	
EU	Eaux usées	
F	FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
G	GRAINE	Réseau Régional d’Education à l’Environnement en Normandie
I	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l’Exploitation de la Mer
	INERIS	Institut national de l’environnement industriel et des risques

	IRD2	Institut Régional du Développement Durable
	IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
M	MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
	MO	Maître d'ouvrage
N	NTIC	Nouvelles Technologie d'Information et de Communication
O	OBN	Observatoire de la Biodiversité Normande
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	OPAH	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
	OPCA	Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
	ORS	Observatoire Régional de la Santé
P	PAMA	Plan d'Actions pour les Mobilités Actives
	PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
	PDU	Plan de Déplacement Urbain
	PGSSE	Plan de Gestion des Risques Sanitaires liés à l'Eau
	PIG	Plan d'Intérêt Général
	PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
	PNA	Plan National d'Alimentation
	PNNS	Programme national nutrition santé
	PNSE	Plan National Santé Environnement
	PNSQA	Plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant
	PPA	Plan de protection de l'Atmosphère
	PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'Environnement
	PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
	PRS	Plan Régional de Santé
	PRSE	Plan Régional Santé Environnement
Q	QAI	Qualité de l'air intérieur
R	REGAL	Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire
	REMI	Réseau de contrôle microbiologique des zones de production conchylicoles
	REPHYTOX	Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins
	RTE	Réseau de Transport d'Électricité
	RTPS	Réseau Territorial de Promotion de la Santé
S	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales, Préfecture de Région
	SpF	Santé publique France
	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
U	URCPIE	Union régionale Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
	URML	Union Régionale des Médecins libéraux
	URPS	Unions Régionales de Professions de Santé



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE
7 place de la Madeleine
CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie



ARS DE NORMANDIE
2 Place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4
www.normandie.ars.sante.fr



RÉGION NORMANDIE
Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
www.normandie.fr



DREAL NORMANDIE
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen Cedex
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr